

Résumé de notre politique d'intégration des risques de durabilité en matière d'investissements

La finance durable est un des piliers de notre stratégie d'investissement. La banque Neuflize OBC croit en sa raison d'être « Une banque meilleure pour les générations à venir » et souhaite accélérer encore la transition vers la finance durable. Nous sommes fiers de partager l'expérience et le savoir-faire que nous avons bâtis depuis des années avec nos clients.

Conformément au règlement européen (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, nous nous engageons à intégrer les risques de durabilité dans nos processus de décision en matière d'investissement et dans nos activités de conseil.

Priorité à l'investissement responsable

Nous avons pour ambition de discuter de finance durable avec chaque client ou prospect afin de l'encourager autant que possible à faire des choix d'investissements responsables qui permettront de valoriser au mieux son patrimoine sur le long terme.

Depuis juin 2020, nous allons plus loin : forts de notre conviction et de notre expertise, nous nous engageons à donner la priorité à l'investissement responsable pour tout nouveau client en gestion sous mandat.

Qu'entend-on exactement par risques de durabilité ?

On entend par risques en matière de durabilité un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Afin d'évaluer les risques en matière de durabilité d'une entreprise, nous regardons comment elle intègre les critères d'environnement, de social et de gouvernance (critères dit « ESG ») dans sa stratégie, tout en surveillant les incidences négatives en matière ESG ou les controverses générées par son activité. En allant au-delà des critères purement financiers, nous prenons donc en compte dans nos décisions d'investissement l'ensemble des perspectives futures de l'entreprise ainsi que sa capacité à faire face à de nouveaux enjeux ESG.

Les dilemmes rencontrés dans le cadre de nos processus d'investissement

Dans la plupart des cas, il existe une compréhension commune de ce qui n'est pas considéré comme durable.

Par exemple, il est largement admis que la production de tabac et la fabrication d'armes controversées ne peuvent être considérées comme des activités durables.

Mais il n'est pas toujours facile de déterminer ce qui est durable en raison d'opinions divergentes. Dans ces cas, il est important de procéder à une évaluation minutieuse et de consulter des experts dans la mesure du possible.

Exemples : opinions opposées sur la durabilité

Modification génétique – Les organismes génétiquement modifiés (« OGM ») génèrent de nombreuses oppositions. Cependant, en raison de la rapide augmentation de la population mondiale, la demande pour les denrées alimentaires croît fortement et la culture des OGM peut être une solution pour satisfaire ce besoin croissant.

Expérimentation animale - Dans le cas de la recherche médicale, l'expérimentation animale est parfois une obligation légale. Bien que ces

tests provoquent une opposition publique significative, ils continuent, pour l'heure, à être nécessaires à la production de médicaments.

Énergie nucléaire - L'énergie nucléaire moderne est une source d'énergie. Les émissions de CO2 sont minimales et les centrales nucléaires modernes sont beaucoup plus sûres que les générations précédentes. Elles produisent également moins de déchets nucléaires. En outre, il sera difficile d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris sans inclure l'énergie nucléaire dans le mix énergétique. Les avis restent néanmoins très partagés.

En tant que banque, nous devons nous interroger sur la façon de mieux appréhender ces problématiques. À notre avis, les entreprises énergétiques qui suivent activement les recommandations de l'Accord de Paris doivent avoir une place dans un portefeuille d'investissement responsable.

Cela s'applique également aux obligations vertes émises par des entreprises qui sont impliquées dans l'énergie nucléaire, puisque le produit de ces obligations est utilisé pour financer des projets d'énergie durable, tels que les parcs éoliens et les panneaux solaires. Le critère principal réside dans le fait que ces entreprises contribuent à des solutions en phase avec les objectifs climatiques et de durabilité.

Quels outils pour mesurer les risques en matière de durabilité ?

Afin d'évaluer les risques en matière de durabilité d'une entreprise, nous nous appuyons sur l'expertise de l'agence de recherche Sustainalytics (Morningstar). Nous suivons leurs notations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG), qui mesurent les risques de durabilité d'une entreprise. Premièrement, les risques significatifs de durabilité d'une entreprise sont déterminés. Ils découlent du secteur dans lequel l'entreprise est active. Une société du secteur pétrolier aura un risque de durabilité significativement différent d'une entreprise qui fabrique des vêtements. Ensuite, Sustainalytics (Morningstar) analyse la manière dont l'entreprise gère les risques de durabilité auxquels elle est exposée et le reflète dans sa notation.

Nous pensons qu'il est important que nos clients aient également accès à l'information sur la durabilité de leurs investissements. Nous proposons de leur fournir des informations sur la durabilité des instruments financiers composant leur portefeuille en utilisant l'outil « Sustainability Scan », ce qui permet à nos conseillers de les accompagner dans leur prise de décisions.

La durabilité est-elle prise en compte dans l'ensemble de nos services d'investissement ainsi que nos conseils en assurance ?

L'intégration des risques en matière de durabilité fait partie intégrante de notre processus d'investissement et de notre activité de conseil.

Nous tenons compte de la durabilité à différents degrés selon la nature du service d'investissement et du conseil proposé à nos clients.

Nos services de conseil en investissement ainsi que nos conseils en matière d'assurance-vie ou contrats de capitalisation souscrits par notre intermédiaire prennent en compte les mêmes critères de durabilité. Ainsi, nous excluons les entreprises qui fabriquent des armes controversées (y compris nucléaires) ou qui sont impliquées dans la production de tabac.

Dans notre service de conseil en investissement, au-delà du « Sustainability Scan » évoqué plus haut, nous proposons également une offre de conseil en investissement dit « Essentiel » où nous conseillons exclusivement à l'achat des instruments financiers dont le caractère durable a été préalablement validé par notre équipe de sélection.

Par ailleurs, dans le cadre de nos conseils en assurance, nous proposons en priorité aux clients des supports d'investissement dont le caractère durable a été préalablement validé par notre équipe de sélection.

En gestion sous mandat, nous proposons des solutions adaptées au profil d'investissement de chaque client et donnons la priorité à l'investissement responsable. Quel que soit le choix de l'orientation de gestion, nous excluons à minima les sociétés qui ont une quelconque implication dans la production ou la vente d'armes controversées (y compris nucléaires), les entreprises qui produisent du tabac ou qui violent le Pacte Mondial des Nations Unies.

Quelles sont les activités exclues dans notre gestion sous mandat ISR et Impact ?

Outre les exclusions mentionnées ci-dessus, nous excluons également, pour nos offres de mandat ISR et Impact, toute entreprise si plus de 5% de son chiffre d'affaires est généré par les activités suivantes :

- ▶ Cannabis
- ▶ Pornographie
- ▶ Fourrures animales
- ▶ Mines de charbon
- ▶ Méthodes controversées de production d'énergie, telles que forage dans l'Arctique, extraction de gaz de schiste et extraction de pétrole des sables bitumineux
- ▶ Casinos et autres jeux de paris addictifs
- ▶ Expérimentations animales, sauf si la loi l'exige et qu'elles sont effectuées de la manière la moins nocive possible
- ▶ Organismes génétiquement modifiés

Nos offres de mandat ISR et Impact ne comprennent pas de titres de sociétés impliquées dans la production d'armes.

De plus, nous excluons les entreprises si plus de 25% de leur chiffre d'affaires concerne la production d'électricité à partir de charbon thermique. Ce seuil plus élevé vise à accompagner les entreprises énergétiques dans leur transition vers une énergie durable.

Enfin, nous excluons les sociétés ayant plus de 50% de leur chiffre d'affaires dans la commercialisation et/ou la vente en gros de tabac.

Comment les risques climat et biodiversité sont-ils pris en considération dans nos mandats ?

Nous n'appliquons pas de filtre spécifique pour exclure des titres vifs ou des organismes de placement collectifs en fonction de leur gestion du risque climatique ou de biodiversité. En revanche, pour nos offres de mandats ISR et Impact, nos critères d'exclusion nous permettent d'identifier l'existence d'un impact direct ou indirect sur ces risques :

| Exclusions appliquées | Impacts climat | | Impacts biodiversité | |
|-----------------------|----------------|----------|----------------------|----------|
| | Direct | Indirect | Direct | Indirect |
| Armement nucléaire | | x | | |
| Forage Arctique | x | | | x |
| Charbon thermique | x | | | x |
| Fourrures animales | | | x | |
| OGM | | | x | |
| Sables bitumineux | x | | | x |
| Gaz de Schiste | x | | | x |

Dans le cadre de nos offres de mandats ISR et Impact, nous adoptons également une approche de gestion dite « best-in-class » nous permettant de sélectionner les entreprises dont le score ESG, calculé par Sustainalytics (Morningstar), fait partie des 50% des entreprises les mieux notées au niveau de chaque sous-secteur. Ce score ESG intègre notamment les risques liés au changement climatique et à la biodiversité qui sont dès lors pris en compte dans nos portefeuilles.

Comment donner un impact encore plus significatif à vos investissements ?

Pour les clients dont la priorité est de générer des bénéfices pour la société au sens large, nous disposons de plusieurs solutions d'investissement à Impact.

Notre offre de mandat Impact comprend des filtres pour identifier les entreprises dont la contribution aux Objectifs de Développement Durable (« ODD ») des Nations Unies est la plus importante. A cette fin, nous nous appuyons sur l'expertise de la société ISS-oekom.

Il existe 17 ODD pour démontrer de manière simple quels objectifs durables ont été atteints. A titre illustratif, l'ODD 8 concerne les conditions de travail équitable et la croissance économique, alors que l'ODD 13 se concentre sur le changement climatique.

En intégrant ces paramètres supplémentaires, notre équipe de gestion oriente ses choix vers des investissements susceptibles de générer des impacts environnementaux et sociaux positifs.